



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET des INSTALLATIONS SPORTIVES.

PROCES VERBAL N° 12.

Réunion plénière du : mardi 18-06-2019

A : 14h

Lieu : L.F.N. ROUEN.

Présent(s): MM. Pierre MORICEAU, Christian LEFEBVRE, Raymond LAUGEROTTE, Gérard GAUTIER.

Mme Christine COGET service administratif de ROUEN secrétaire de la CRTIS NORMANDIE.
CAEN secrétaire de la CRTIS NORMANDIE.

Membre(s) excusé(s) : Jean Claude CHAPILLON

Membre(s) absent(s): néant.

RECOURS

Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DU PROCES VERBAL :

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière N° 9 et 10 Du 16/04/2019. Pas d'observation, le procès-verbal est adopté.

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N

Félicitations : néant

Condoléances : néant

1-COURRIERS RECUS ou expédiés de la FFF.

Traçage des terrains avec trois lignes différentes.

- 1) Tracé en ligne continu pour le foot à 11 en couleur Blanche.
- 2) Tracé en ligne continu pour du foot américain en couleur Jaune.
- 3) Tracé en ligne discontinu pour le foot A8 en couleur Bleu

2- COURRIERS RECUS ou expédiés de la L.F.N.

Le 7/06/19 reçu tests labo pour les stades France 98 ROUEN NNI 765400401 et stade saint Exupery ROUEN NNI 765400302.

Reçu le 10/06/2019 mail de US BOLBEC faisant appel devant la commission Fédérale des règlements et contentieux pour le match US LILELEBONNE 1 contre US BOLBEC 1 REGIONNAL 2 Groupe C en date du 12-04-19.

Reçu le 16/05/19 copie de la demande d'avis préalable installation de stade de la VENOIX 3 NNI 141180603 à CAEN.

3- Courriers du CALVADOS 14 :

13-06-19 demande d'avis préalable éclairage pour terrain de VILLERS bocage NNI 147520102 et 103 Et sur terrain 101 ; 102 et 103.

4- Courriers de l'EURE 27 :

Le 7/06/2019 reçu demande de changement de terrain pour le stade de PITRES pour cause de travaux jusqu'à fin novembre au complexe sportif René Vigor à PITRES.

Constat des paires ballons de CONCHES EN OUCHE réalisé le 13/06/19

5- L'ORNE : sans

6- LA MANCHE : sans

7- SEINE MARITIME

Envoyé avis préalable pour éclairage stade GAMBADE Petit QUEVILLY le 12/6/2019

8- TERRAINS et ECLAIRAGES HOMOLOGUES

DISTRCT DU CALVADOS

Stade Municipal HERMANVILLE SUR MER NNI 143250101 classement au niveau 5

Stade Municipal - HERMANVILLE SUR MER NNI -143250102 classement au niveau Foot A 8

Stade Municipal - HERMANVILLE SUR MER NNI 143250103 classement au niveau Foot A8

Stade Municipal - COURSELLES SUR MER NNI 141910101 classement en niveau 4

La -Commission demande que les bancs de touche soient portés à 5 m. La réalisation devra être faite pour le mois de septembre 2019.

Stade Jean Lecouble LANGRUNE SUR MER- NNI 143540101 classement au niveau 5

Parc des loisirs à TOUQUES NNI 146990102 classement au niveau 5sy jusqu'au 17 juillet 2028

Parc des loisirs à TOUQUES NNI 146990103 classement au niveau 5sy jusqu'au 17 juillet 2028

Stade Municipal -**COURSEULLES** NNI 141910101 classement de l'éclairage au Niveau E4

Stade Pierre Compte – **VIRE** - NNI 507620101 classement de l'éclairage au Niveau E4

Stade Michel FARRE – **MONDEVILLE**- NNI 144370201 classement. de l'éclairage au Niv E3

DISTRICT DE L'EURE : RAS

DISTRICT DE LA MANCHE

Stade Municipal **JUVIGNY LE TERTRE** - NNI 502600101 Le classement en niveau 5
Stade de la Falaise – **AGNEAUX** - NNI 500020101 classement au niveau 5sye .
Stade Maurice Postaire **CHERBOURG**- NNI 501290101classement au Niveau E4
Stade André Debesne **DUCEY** - NNI 501680101 classement au Niveau E4
Stade de la Falaise **AGNEAUX** - NNI 500020101 AGNEAU Classement au Niveau E5
Stade du Champ Olivier - **ST LAURENT DE TERREGATE** - NNI 505000101 Classement Niveau E5

DISTRICT DE SEINE MARITIME

Stade municipal **ALVIMARE** - NNI 760020101 classement niveau Foot à 11
Stade municipal – **BELLENCOMBRE** - NNI 760700101 classement niveau 6
Stade municipal – **FLOCQUES** - NNI 762660101 classement niveau 6
Stade municipal – **SAINTE MARIE DES CHAMPS** - NNI 766100102 classement niveau Foot A 8
Stade municipal 1 – **VEAUVILLE LES BAONS** - NNI 767290101 classement niveau 6
Stade municipal 2 – **VEAUVILLE LES BAONS** - NNI 767290102 classement niveau Foot A 8
Stade municipal des Charmilles **.SAINT GILLES DE LA NEUVILLE** - NNI 765860101 classement niveau 5.

La Commission demande à la Municipalité une lettre d'engagement pour remplacer les bancs de touche non conformes. Sans lettre d'engagement pour le 31 décembre 2019, cette installation sera déclassée définitivement au niveau 6.

Stade municipal – **SAINTE MARIE DES CHAMPS**- NNI 766100101- classement niveau 5 .

La Commission demande à la Municipalité une lettre d'engagement pour remplacer les bancs de touche non conformes. Sans lettre d'engagement pour le 31 décembre 2019, cette installation sera déclassée en niveau 6

Stade Maurice Bénard – **SOMMERY**- NNI 766780102 classement niveau 5
Stade Georges Delamare – **SOMMERY**- NNI 766780101 classement niveau foot à 11
Stade municipal Joseph Guillemot 2 – **BARENTIN**– NNI 760570102 classement niveau 5
Stade municipal Michel Mutel - **LE PETIT QUEVILLY** – NNI 764980201 classement niveau 3
Stade municipal Auguste Delaune – **SAINT AUBIN SUR SCIE** - NNI 765650201 classement niveau 5
Stade municipal – **SAINT MACLOU LA BRIERE** NNI 766030101 classé niveau 6
Stade municipal synthétique Antoine Fournayron **BOIS GUILLAUME** – NNI 761080102 niv. 5sye.
– stade **ARGENTIN** Terrain Grenier - **LE HAVRE** – NNI 763510202 classt. au niveau 6 sye .
Stade municipal : **jules LADOUMEGUE B – LE HAVRE** NNI 763510302 classement niveau 6 sye
Stade municipal synthétique de la cerisaie **ELBEUF SUR SEINE** NNI 762310101 classement niveau 5 sye

DISTRICT DE LA MANCHE

Stade Municipal - **JUVIGNY LE TERTRE** NNI 502600101 au niveau 5
Stade de la Falaise – **AGNEAUX** NNI 500020101 niveaux 5sye
Stade Maurice Postaire – **CHERBOURG** NNI 501290101 classt de l'éclairage au Niveau E4.
Stade André Debesne – **DUCEY** - NNI 501680101 classement de l'éclairage au Niveau E4
Stade de la Falaise **AGNEAUX** - NNI 500020101 classement de l'éclairage au Niveau E4
Stade du Champ Olivier **ST LAURENT DE TERREGATE**- NNI 505000101classement de l'éclairage au Niveau E 5.

District de l'ORNE : RAS

10 – COURRIER reçu sur réserves sur les installations.

Pris connaissance des réserves sur la sécurité des joueurs lors du match Vallée de l'OISON contre AS GOURNAY .REG 3 ,groupe A ; du 7/4/19 terrain classé au niveau 5 bon pour le niveau R2.

Pris connaissance des réserves sur la sécurité des joueurs lors du match VILLEDIEU contre RSG COURSEULLES match R2 ; du 6/4/2019 ; groupe A classement du terrain classé au niveau 5 bon pour la R2.

Pris connaissance des réserves sur le classement du terrain Octave LECLERC de LILLEBONNE NNI 763840201 terrain niv : 5 anciennes normes au prochain classement les vestiaires devront faire 20m2 et l'arbitre 8m2 pour conserver son classement au niveau 5.

9- FAFA : Les derniers dossiers pour la saison 2018/2019 ont été validés le 28 avril 2019. Pour les derniers dossiers d'équipement.

- Prochaine réunion de la CRTIS pour classement terrains : le 24-09-2019 dans les nouveaux locaux du nouveau siège de la ligue de NORMANDIE à LISIEUX.

Aucune question n'étant formulée la réunion s'est terminée à 16 heures 30.

Le Président de la Commission de la CRTIS

Monsieur Pierre MORICEAU

Le Secrétaire de la CRTIS

Monsieur Christian LEFEBVRE

762310101

